

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Jardin des Sciences - Exposition temporaire « Un T-Rex dans la ville ou l'histoire véridique d'un roi tyrannique » - Partenariat entre la Ville et la Société de Minéralogie et de Paléontologie de Dijon - Convention**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société de Minéralogie et de Paléontologie de Dijon (SMPD) a pour but de regrouper toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances des sciences de la terre dans les domaines de la minéralogie, la paléontologie, la pétrographie et la géologie générale, et de contribuer, seule ou en association, à la découverte, la mise en valeur, la gestion, la protection et la conservation de tout site minéralogique ou paléontologique.

Tous les deux ans, elle organise une exposition sur l'un de ces domaines d'activité et participe ainsi à la vulgarisation des sciences de la terre.

A cette occasion, la Ville de Dijon souhaite s'associer à l'organisation de son exposition biennale consacrée au Tyrex et intitulée « un T-Rex dans la ville ou l'histoire véridique d'un roi tyrannique » qui aurait lieu du 17 septembre au 2 octobre 2011 dans la salle de la Grande Orangerie.

A ce titre, la passation d'une convention de partenariat entre les deux entités est proposée. Celle-ci règle les modalités de conception, de préparation ainsi que le rôle de chacun dans l'organisation de cette exposition. Elle définit par ailleurs les moyens mis à disposition pour le bon fonctionnement de cette exposition :

- au niveau financier, un dossier de demande de subvention serait déposé ;
- au niveau humain, l'accueil et le montage technique de l'exposition seraient réalisés conjointement par le Jardin des Sciences et la SMPD.

Enfin, différentes animations scolaires seraient proposées aux élèves de la région par les bénévoles de la SMPD et par les médiateurs scientifiques du Jardin des Sciences. Des conférences en collaboration avec l'Université viendraient compléter l'offre.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

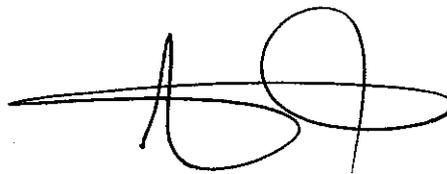
1- donner votre accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et la Société de Minéralogie et de Paléontologie de Dijon, au bénéfice du Jardin des Sciences, dans le cadre de la réalisation de l'exposition « Un T-Rex dans la ville ou l'histoire véridique d'un roi tyrannique » ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6/10/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 OCT. 2010





## SMPD VILLE DE DIJON

### Convention de partenariat Société de Minéralogie et Paléontologie Dijonnaise – Ville de Dijon

La présente convention cadre est établie entre

**La Société de Minéralogie et Paléontologie Dijonnaise,**

Association loi 1901 N° 212001442, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or, SIRET 507 992 550 00016, dont le siège est situé au Centre Social des Grésilles, rue Jean XXIII 21000 DIJON, représentée par Monsieur Daniel GUENEAU, en sa qualité de président, ci-dessous dénommée la SMPD,

et

**La Ville de Dijon,**

représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2010, ci-dessous dénommée La Ville.

#### EXPOSE PREALABLE

La SMPD a pour but de regrouper toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances des sciences de la terre : Minéralogie, Paléontologie, Pétrographie et Géologie générale, et de contribuer, seule ou en association, à la découverte, la mise en valeur, la gestion, la protection et la conservation de tout site minéralogique ou paléontologique et d'objets géologiques extraits en milieu minier ou en carrière, en particulier au niveau régional (Annexe 1).

La SMPD est adhérente au Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Bourgogne (CCSTIB), à la FFAMP (Fédération Française des amateurs en Minéralogie et Paléontologie) et respecte de fait son code de déontologie. De plus, elle soutient Géopolis dans sa démarche de rapprochement des acteurs (scientifiques et amateurs) des sciences de la terre.

La SMPD participe à la vulgarisation des sciences de la terre, à travers ses expositions biennales, sa participation à la Fête de la Science et ses conférences. **Voir annexe 1**

**La Ville, par l'intermédiaire du Jardin des sciences** (ci-dessous dénommé JDS) a pour mission, à partir de ses collections, ses salles d'expositions permanentes et temporaires, le développement de la culture scientifique.

## **Pourquoi un rapprochement JDS/SMPD ?**

La SMPD réalisait depuis 1977 et jusqu'à 2009, avec le soutien de la municipalité, des expositions Minéralogiques et Paléontologiques au Cellier de Clairvaux. L'entrée payante permettant de financer l'exposition et le fonctionnement/investissement de la SMPD pour deux ans.

Le désir d'évoluer vers la gratuité des entrées afin de permettre à un public plus nombreux de profiter de ses expositions l'a amenée à:

- d'une part rechercher auprès de la municipalité les moyens financiers de fonctionnement/investissement
- d'autre part se rapprocher du JDS qui reçoit des visiteurs scolaires et possède des savoir-faire dans le domaine.

Compte tenu de ce préambule, il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention formalise la volonté réciproque des deux structures de travailler ensemble pour le rayonnement de l'exposition temporaire réalisée en commun, et ce dans le périmètre de leurs prérogatives respectives.

**La SMPD réalisera son exposition biennale dans les locaux de « La grande Orangerie ».**

L'exposition reste « SMPD » mais sa conception, celle des activités périphériques, la communication, etc. sont réalisées en commun, chacun apportant ses moyens, et son expertise.

Ces manifestations de prestige associeront des spécimens ou moulages spectaculaires (empruntés ou loués) à la présentation de spécimens minéralogiques et paléontologiques appartenant aux membres de la SMPD. La SMPD pouvant faire participer sous sa responsabilité les partenaires (musées, collectionneurs, associations, sociétés) de son choix.

***L'exposition  
Un T-rex dans la ville  
ou  
« L'histoire véridique d'un roi tyrannique »***

Le squelette du T-rex (moulage grandeur nature -12m de long, 5m de haut- loué à la société Eldonia) est le point d'appel de cette exposition. Entouré d'autres moulages, il sera le guide de l'exposition et permettra de faire découvrir à un large public les thèmes que nous développerons. En voici la présentation succincte. L'équipe de conception affinera et fera évoluer ces thèmes.

#### ***Autour du T-rex***

Mythologie du T-rex : diaporama dernières actualités en matière de découverte des dinosaures

T-rex, je ne suis pas du jurassique. Dioramas

### ***Une histoire du vivant***

Présentation de spécimens fossiles<sup>1</sup> du dévonien au crétacé illustrant les variations de la biodiversité au gré des extinctions et radiations ponctuée par des visuels. Panneaux sur les grandes extinctions

### ***L'apport des amateurs à la paléontologie***

Sauvegarde de spécimens paléontologiques lors de travaux.

Publications en collaboration avec l'université de spécimens trouvés par des membres de la SMPD. Spécimens spectaculaires présentés au public etc..

### ***Une partie minéralogique***

Le public admirera la beauté des minéraux et la perfection des cristaux<sup>1</sup>. Commentaires sur les principaux modes de formation des minéraux.

---

En complément de l'exposition, seront proposées de nombreuses activités autour de cette thématique:

- les week-ends, atelier de dégagement de fossiles animé par la SMPD
- possibilité de conférence en collaboration avec l'université

Un livret d'accompagnement à l'exposition sera réalisé et son contenu sera validé par le Jardin des Sciences.

Une large place sera faite à l'accueil des scolaires qui seront reçus en semaine avec leurs enseignants.

### **Article 2 - Durée**

Cette exposition sera ouverte au public du samedi **17 septembre au dimanche 2 octobre 2011**.

Les travaux de mise en place débuteront le lundi 12 septembre. La dépose se terminant avant le 7 octobre.

### **Article 3 - Conception**

L'objet est de travailler en commun à la conception de cette exposition. La SMPD y travaille sur un rythme de réunions mensuelles (de 20 à 23 h) à la mairie annexe des Grésilles, généralement depuis le mois de septembre de l'année précédente.

Le JDS désignera la ou les personnes de son choix qui feront partie de l'équipe de conception. Elles peuvent participer à ces réunions de travail.

Cette équipe de conception est seule habilitée à établir le contenu de l'exposition, et de ses documents annexes, ainsi que le rôle de chacun en fonction de ses moyens et de son expertise.

Les comptes-rendus de ces réunions validés au fur et à mesure des rencontres feront foi.

### **Article 4 - Apport des parties**

La SMPD apporte :

- sa capacité à réaliser des expositions et son savoir-faire,
- les connaissances de ses membres en minéralogie et paléontologie,
- la disponibilité des échantillons minéralogiques et paléontologiques, des collections de ses membres, nécessaires à l'exposition,
- son réseau de sociétés amies et ses partenaires,
- la force de travail bénévole de ses membres,
- son matériel d'exposition.

---

<sup>1</sup> Tous les spécimens présentés, sauf exception, proviennent des collections des membres de la SMPD

**La Ville apporte :**

- son expertise en termes d'expositions et de communication,
- des moyens éventuels en personnel,
- ses réseaux de correspondants et de partenaires,
- ses locaux, en l'occurrence la Grande Orangerie pour l'exposition et la salle de projection du planétarium pour réaliser des conférences,
- le mobilier nécessaire à l'exposition ; tables destinées à supporter les vitrines de la SMPD, chaises, grilles, panneaux et matériel d'exposition complémentaire,
- éventuellement des plantes vertes,
- si elle en dispose, mise à disposition d'un véhicule avec nacelle permettant le montage du T-Rex (tête culminant à 5m de haut),
- une mise à disposition de véhicules (si ceux-ci conviennent) destinés au transport de matériel des deux partenaires ou à aller chercher des échantillons tels que moulagés, à « Eldonia » ou dans un autre musée,
- l'utilisation suivant modalités à définir de ses panneaux d'affichage lumineux et de ses systèmes d'information vidéo,

Elle sera sollicitée pour fournir le vin d'honneur de la manifestation ; elle pourra également fournir quelques travaux d'impression (guide pédagogique).

#### **Article 5 - Propriété de l'exposition et des documents connexes**

La SMPD reste « propriétaire » de l'exposition. Elle pourra en réutiliser tout ou partie lors d'autres expositions. Les documents conçus en commun pourront être réutilisés par chacune des parties avec une simple information à son partenaire.

#### **Article 6 - Financement**

La SMPD montera l'année précédant l'exposition un dossier de financement de celle-ci : « demande de culture scientifique et technique » auprès du CCSTIB dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région. Les moyens humains (bénévoles ou non), matériels (SMPD, JDS, municipalité ou autres) y figureront au titre de prestations en nature afin de donner sa dimension financière à l'évènement.

#### **Article 7 - Horaires (ouverture au public, mise en place et gardiennage)**

La SMPD souhaite que l'exposition soit ouverte au public en continu de 9 à 18 h week-end compris.

Le gardiennage de l'exposition pendant ces horaires sera assuré par les membres de la SMPD, le JDS pouvant assurer une aide ponctuelle pendant ses horaires d'ouverture.

Le parc du JDS peut être fermé (et de ce fait l'accès à l'exposition) en cas d'intempérie ou d'alerte météo.

La mise en place sera réalisée par les membres de la SMPD, les techniciens du JDS apportant leur connaissance des locaux et de la sécurité.

Lors de la mise en place et de la dépose, il sera nécessaire de définir un ou deux soirs où les membres de la SMPD pourront travailler tard afin de mettre en place leurs échantillons. Les échantillons des membres de la SMPD ou provenant de collections ou de partenaires sollicités par la SMPD seront manipulés exclusivement par les membres de l'association.

Éventuellement, la SMPD pourrait mettre en place un gardiennage nocturne par ses membres.

Une nocturne pourrait être organisée sur demande.

Il sera attribué à la SMPD les clefs nécessaires à l'accès au bâtiment et un code permettant d'activer/désactiver le système de sécurité de la grande Orangerie.

**Article 8 - Echantillons exposés.**

La SMPD garantit que les échantillons minéralogiques et paléontologiques présentés par ses membres, et ses invités sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.

**Article 9 - Animation et scolaires.**

En complément de l'exposition, seront proposées des activités autour de sa thématique:

- les week-ends, atelier de dégagement de fossiles animé par la SMPD
- possibilité de conférence en collaboration avec l'université.

Un livret d'accompagnement à l'exposition sera réalisé en collaboration avec la Ville.

Une large place sera faite à l'accueil des scolaires qui seront reçus en semaine avec leurs enseignants. Le JDS associera, pour ces visites de classes, ses animateurs (complétant ainsi ceux de la SMPD).

**Article 10 - Vente éventuelle.**

La SMPD s'interdit de vendre des échantillons minéralogiques ou paléontologiques. Par contre elle pourra pratiquer à son profit la vente d'ouvrages de « Sciences de la terre » en accord avec des éditeurs tels que le BRGM, Les Editions du Piat, ou d'autres, ainsi que ses propres publications.

La SMPD se charge de la demande de « vente au déballage ».

**Article 11 - Assurances  
SMPD.**

La SMPD souscrit au contrat MAIF/Géopolis n° 2755181J.

Deux parties à cette assurance.

- une individuelle pour chaque adhérent à Géopolis.
- l'autre souscrite par la SMPD garantit celle-ci en responsabilité civile pour toutes les manifestations qu'elle organise.

« Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout évènement de caractère accidentel survenant au cours des activités de loisirs en lien avec la minéralogie la géologie, ou la paléontologie, organisés par .... les clubs affiliés « loisirs », ainsi que sur les trajets pour se rendre aux lieux de ces activités et en revenir.

Sont garantis :

- les activités de minéralogie, géologie, paléontologie organisées par les clubs affiliés.
- les stages, réunions, activités promotionnelles
- les expositions de durée maximum de 10 jours et de 77000 euros.
- la pratique personnelle de la minéralogie, géologie et paléontologie. »

Le contenu de ces contrats est visible sur le site de Géopolis : <http://www.geopolis-fr.com/lois.html>

Les garanties figurent sur le document téléchargeable à cette adresse <http://www.geopolis.fr/download/maif.pdf>

La SMPD a engagé avec la MAIF Dijon l'extension du contrat au-delà des 10 jours et des 77000 euros (la finalisation de ce document nécessite de monter une liste valorisée des échantillons exposés, ce qui ne peut être fait qu'à un stade avancé de conception de l'exposition).

La SMPD fournira copie de ses récépissés d'assurance.

**JDS.** La Ville assure les locaux de la Grande Orangerie

**Article 12 - Communication/promotion**

Les logos des organisateurs et partenaires seront mentionnés sur tous les supports de communication,

Ces documents seront soumis avant impression au Service Communication de la Mairie.

Concernant l'inauguration, le projet de carton d'invitation et la liste des invités seront transmis au directeur de Cabinet.

Ces documents devront être soumis pour validation au Service Communication de la Mairie par l'intermédiaire du Jardin des Sciences. Aussi la SMPD s'engage à faire parvenir au JDS les visuels (format PDF ou JPEG) avant l'impression par courriel. Concernant les invités, la SMDP s'engage par ailleurs à communiquer la liste pour validation du Directeur de Cabinet, ainsi que le texte d'invitation.

Concernant les relations presse, si la SMDP souhaite qu'elles soient assurées par le Jardin des Sciences, elle s'engage à faire parvenir une présentation détaillée de la manifestation afin d'élaborer un communiqué de presse qui pourra être diffusé à la presse locale.

**Article 13 - Responsabilités**

*L'exposition est de la responsabilité de la SMPD. Comme vu dans les articles précédents elle est conçue en commun par les deux partenaires, chacun s'engageant à mettre en œuvre et réaliser les décisions prises par l'équipe de conception.*

**Article 14 - Bilan**

Un bilan sera réalisé en commun par les deux partenaires dans les deux mois suivant l'exposition. Il devra traiter au moins de la fréquentation (par type de visiteur), de ce qui s'est bien ou moins bien passé, et du respect des engagements des partenaires.

**Article 15 - Reconduction/Résiliation**

La présente convention élaborée pour l'exposition « *Un T-rex dans la ville* » peut être utilisée dans l'état pour d'autres expositions. Le partenaire désireux de la dénoncer devra le faire au moins 18 mois avant l'exposition suivante de la SMPD, soit au vu de la biennalité dans les trois mois suivant celle-ci.

Fait à Dijon

Le.

*En deux exemplaires originaux*

**Daniel Gueneau  
Président SMPD**

**Pour la Ville de Dijon.  
Le Maire,**

**Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à la Culture et au  
Patrimoine Municipal, M. Yves Berteloot**



SOCIÉTÉ DE MINÉRALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE  
DIJONNAISE

Association Loi 1901 N° 212001442 Préfecture de la Côte d'Or

Centre Social des Grésilles Rue Jean XXIII 21000 Dijon

<http://smpd.fr/>

SIRET 5/0/7/9/9/2/5/5/0 0/0/0/1/6

**Fondée en 1976, la SMPD compte une cinquantaine de membres**

**Extraits des statuts**

Les articles 2 et 2 bis de ses statuts (modif en date du 10 avril 1995) précisent son but et ses activités.

**Article 2**

Cette association a pour but de regrouper toutes personnes désireuses d'approfondir ses connaissances dans les sciences de la terre : Minéralogie ,Pétrographie ,Paléontologie et Géologie générale, de contribuer seule ou en association à la découverte, la mise en valeur, la gestion ,la protection et la conservation de tout site minéralogique ou paléontologique et d'objets géologiques extraits en milieu naturel, minier ou en carrière, en particulier au niveau régional.

**Article 2 bis**

Des réunions mensuelles permettront des séances d'initiation, de consultation et d'échange.

Des sorties sur le terrain seront organisées.

Les adhérents s'engagent à respecter les sites et à ne pas piller les gisements à observer dans le plus grand respect le code de déontologie de la Fédération Française des Amateurs de Minéralogie et de paléontologie.

Une bibliothèque sera constituée, les livres seront prêtés aux adhérents.

Eventuellement des expositions seront organisées.

Toute vente ou bourse à but lucratif est interdite et sera sanctionnée par l'article 7 des présents statuts.

**QU'EN EST-IL DANS LA REALITE ?**

**La SMPD adhère à**

| <i>La FFAMP qui dispose des agréments des ministères ci-dessous</i> |  |  | <i>Géopolis</i> | <i>CCSTIB</i>  |
|---|--|--|-----------------|--|
|   |  |  |                 | Centre de<br>Culture<br>Scientifique<br>Technique et<br>Industrielle<br>de Bourgogne |

**Elle participe à la vulgarisation des sciences de la terre à travers ses expositions et ses participations aux fêtes de la science**

Ses expositions biennales, implantées au Cellier de Clairvaux depuis de longues années, sont destinées à tout public, avec une réelle intention didactique, en renouvelant le thème à chaque expo. Elles font une large part à la jeunesse en recevant des écoles (avec des animateurs dédiés), en faisant participer les jeunes à des ateliers de dégagement de vrais fossiles et en donnant à tous les visiteurs quelques échantillons minéralogiques et paléontologiques.

Ces visites sont très appréciées, en témoigne un extrait du livre d'or de l'exposition 2009.

Nous participons aux fêtes de la science en organisant un stand depuis plus de dix ans.

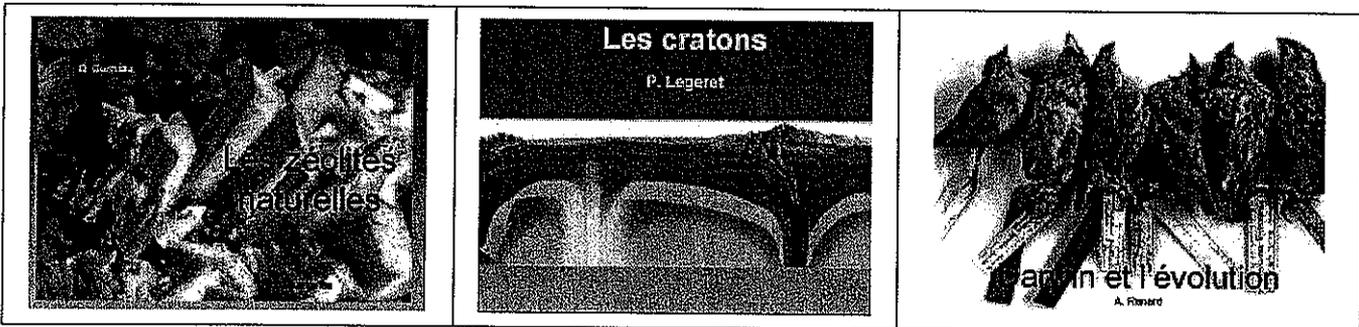
Ben-Yan L'homme c'était bien et en plus on pouvait prendre des fossiles.  
 Saig' l'homme c'était super.  
 Mathilda c'était super bon l'explication.  
 Emma c'était super beau.  
 L'homme c'était génial.  
 Merci pour cette visite si enrichissante.  
 Bonnes explications, de magnifiques présentations  
 une multitude de cadeaux. On en prend  
 plaisir les yeux. Bonne continuation à  
 tous.  
 Tous les enfants ... je dirai ce c'est super  
 ( une visite dans un musée )  
 Très réussi - MAGNIFIQUE  
 SLD

**Les quatre dernières expositions**

| 2003 avec la participation du musée de Semur | 2005 avec l'Archéofaune Comtoise | 2007 avec Eldonia | 2009 avec Eldonia et le MHN d'Autun |
|--|----------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
|  |                                  |                   |                                     |

Conférences mensuelles par des membres de la SMPD et des chercheurs/enseignants invités de l'uB.

Quelques exemples en 2009 :





**Sorties sur le terrain au moins mensuelles.** Occasion de rencontrer des amateurs d'autres clubs français ou étrangers.

**Sorties 2009 :**

Janvier : MHN d'Autun

Février : Le Pleinsbachien des environs de Vesoul avec le club de Dampierre sur Salon

Mars : Callovo-Oxfordien de Plombières

Avril : L'Argentolle

Avril : Oursin du Crétacé d'Olazagutia (Espagne) et minéraux du pays basque

Mai : Les calcaires primaires d'Antoing (Belgique) avec le club de Bruxelles et anciennes mines des Ardennes

Juin : Les alpes en Maurienne

Aout : Recevons nos amis Belges à Vaivres et L'argentolle, avec le club de Dampierre

Septembre ; L'Argentolle

Octobre : Carrière de Chaux

Novembre : La lino

Décembre : Le bathonien de Vandenesse (58)

**Publication**

Nous avons réalisé en 2005 ce document : « Un inventaire paléontologique en Bourgogne », reprenant l'exhaustivité des espèces (ou genre) trouvés par les membres de la SMPD.

**Un chapitre "Critères de description des Ammonoïdés"**

**Un chapitre "Le phénomène de fossilisation"**

**Un chapitre "Géologie générale de la Bourgogne"**

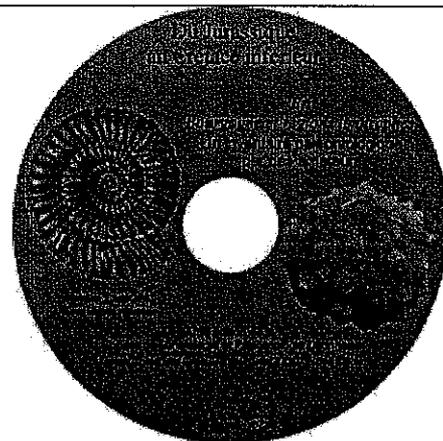
**13 sites paléontologiques détaillés**

- Pleinsbachien de Remilly en Montagne (21)
- Callovo-oxfordien Dijonnais (21)
- Tosroien du Cherolleis et du Brionnais (71)
- Tosroien et Aalénien du Rhone (69)
- Bathonien des Amognes (58)
- Albien de l'Aube (10)
- Oxfordien Jurassien (39)
- Le "grand-est"
- etc.

**Stratigraphie et étude des terrains**

**Les espèces rencontrées sur chaque site**

- Plus de 1600 spécimens
- Plus de 2600 photos



**TRAVAIL AVEC L'UB :** Les membres de la SMPD présentent leurs trouvailles « bizarres » aux chercheurs et enseignants-chercheurs. Ceci à déjà aboutit en 2008 à une publication d'un spécimen de et avec N. Bonnot par J.-L. Dommergues sur **Epideroceras hugi** (Dommergues J.-L. & Bonnot N. 2008. Présence en Bourgogne d'Epideroceras hugi Donovan, 1958, une ammonite rare du Sinémurien supérieur : ontogenèse, statut spécifique et parenté. *Revue Scientifique Bourgogne-Nature*, 6 : 76-84.)

Un autre spécimen est en cours d'étude.

**La convention uB/SMPD devrait être finalisée et signée dans le premier semestre 2010. Elle pourra être communiquée sur demande.**

**PROJETS IMMEDIATS ET A MOYEN TERME.**

**Fête de la Science 2010**

**Exposition biennale de 2011.** Envie d'évoluer vers la gratuité. Or nos revenus de fonctionnement et investissements pour deux années proviennent de ces expositions.

**Publication sur le Sinémurien en Bourgogne.** Objectif exposition 2011. Réaliser un inventaire de spécimens fossiles de cet étage provenant de sites bourguignons. Y adjoindre une description des sites, du stratotype et un reportage sur le Musée de Semur.

Collaborations recherchée avec le Musée de Semur, l'université, les exploitants éventuels et les collectionneurs.

Une convention a été signée dans ce but entre SMPD et l'exploitant de l'écopole de Vic de Chassenay.

**Le Président SMPD**

---